

**Sud**

**ALERTE**

mars 2013 - n°4



**Devant le mépris de notre direction  
les sections SUD santé  
du GHU Henri MONDOR ont  
décidé de ne plus siéger en CTTEL !**

**Solidaires**  
**SUD**  
Santé

Le financement de SUD Santé est uniquement assuré par les cotisations des syndiqué(e)s



**mars 2013 - n° 4**

## SUD Santé

### Hôpital Émile ROUX

1, av de Verdun  
94450 Limeil-Brévannes  
**SUD** : 01 45 95 83 71  
mail : sud.sante@erx.aphp.fr  
site : sudsante-emileroux.com

### Hôpitaux JOFFRE/DUPUYTREN

1, rue E. Delacroix  
91210 Draveil  
**SUD** : 01 69 83 64 74  
DECT : 3572  
mail : dupuytren.sudcrc@aphp.fr

### Hôpital Albert CHENEVIER

40, rue de Mesly  
94000 Créteil  
**SUD** : 01 49 81 35 38  
mail : sud-sante.achenevier@ach.aphp.fr  
site: sudmondor.org

### Hôpital G. CLEMENCEAU

91750 Champcueil  
**SUD** : 01 69 23 21 92  
mail : sud.sante@gcl.aphp.fr

### Hôpital Henri MONDOR

51, av de Lattre de Tassigny  
94000 Créteil  
**SUD** : 01 49 81 22 89  
DECT : 36432  
mail : sud.sante@hmn.aphp.fr  
site: sudmondor.org

**Le non respect de Mme ORIO, directrice du groupe hospitalier Henri MONDOR, envers les personnels et leurs représentants a atteint un point de non retour. Nous ne pouvons en supporter davantage !! Sans l'assurance d'avoir désormais un véritable échange constructif entre notre direction et nous, nous ne retournerons plus dans cette instance où la parole des représentants syndicaux est méprisée.**

*Vous trouvez ci-dessous les deux déclarations faite à nos directions locales et centrales par les sections SUD santé du GHU MONDOR sur les raisons de notre désaffection du CTEL.*

Madame Mireille FAUGERE,  
Monsieur Christian POIMBOEUF,

Le 11 décembre 2012

Les élus SUD Santé au CTEL du groupe MONDOR vous interpellent sur l'absence de dialogue social et l'attitude de plus en plus méprisante de Madame ORIO, directrice du GH. Ce qui jusqu'ici paraissait supportable ne l'est plus. Si Madame Orio prétend respecter les instances, par les faits elle démontre le contraire.

Pour exemple :

- une limitation du temps de parole pendant l'instance
- une utilisation intense de son téléphone portable pendant le temps de parole des élus
- une discussion avec ses collaborateurs en aparté

Oui, ne lui en déplaise, le petit peuple à le droit de s'exprimer, c'est la loi, et malgré son agacement, ce qu'elle considère comme une perte de temps doit être l'espace privilégié d'un dialogue social de qualité.

Les sujets présentés en instance sont le plus souvent déjà appliqués en service donc sans avis du CTEL (Les 12h dans le service de dialyse de l'hôpital Henri Mondor par exemple).

Lors de vote CONTRE à des points, sa pratique est de repasser le même sujet sans aucun changement ni d'autres propositions (les haltes garderies sur le groupe, la charte du bloc de l'hôpital Mondor), au mépris de la loi.

Des points sont purement supprimés de l'ordre du jour (comme la gestion du service SAMU).

Emblématique, symbolisant en cela notre colère, l'impasse réelle de la direction et de l'encadrement dans la gestion du dossier "bloc opératoire" est aujourd'hui la partie la plus visible de cette absence de dialogue. Alors qu'ils s'inscrivaient dans un travail de réflexion sur la réorganisation du bloc opératoire, se faisant clairement force de proposition et pas seulement sur l'aménagement de leur amplitude horaire de travail, la volonté affichée par la directrice jusque dans la période dédiée à l'évitement du conflit de faire sans eux révèle le peu d'intérêt de celle-ci pour le personnel mais surtout l'état d'esprit qu'elle imprime dans un très délétère « raison contre tous ».....

Sur les autres hôpitaux du groupe, l'absence de décisions des directeurs et la peur affichée sur leurs visages fait preuve de l'emprise totale que Madame Orio a instauré sur notre groupe.

Nous ne sommes pas responsables de l'instauration d'un CTE par groupe et du fait que là où il fallait minimum 4 heures par établissement pour traiter des sujets, il faut maintenant le même temps pour 5 hôpitaux. Cette organisation entraîne à chaque fois des reports de séance, les points urgents sont donc reportés c'est le cas du service facturier qui devait être vu le jeudi 27 septembre 2012 et a été repoussé le jeudi 25 octobre 2012 pour passer seulement le vendredi 29 novembre 2012.

Nous ne sommes pas responsables non plus des emplois du temps surchargés des directeurs.

Si Madame Orio n'a pas le temps de se préoccuper des revendications des « petites mains », il va falloir qu'elle le trouve avant que le vent de la colère ne se transforme en tempête.

Aussi, pour toutes ces raisons invoquées, et parce qu'ils en ont assez du mépris, les représentants SUD Santé du personnel ne siégeront pas au CTEL du 13 décembre 2012 et demandent à la Direction Générale de l'AP-HP de rétablir un vrai dialogue.

Jean-Louis CHANCLUD, Secrétaire de la section Georges Clémenceau  
Pascal GREMERET, Secrétaire de la section Emile Roux  
Hassène HAMOUDI, Secrétaire de la section Joffre Dupuytren  
Jean-Claude LAMART, Secrétaire de la section Albert Chenevier  
Sylvie RICHETON, Secrétaire de la section Henri Mondor

Copie à :

Madame la Ministre de la Santé Marisol TOURAINE,

Madame Martine ORIO, Monsieur ALEXANDRE Joël, Madame Isabelle BURKHARD, Madame Valérie DELEUZE DORDRON, Monsieur Julien DELIE, Monsieur Philippe LE ROUX.

### **Déclaration liminaire SUD-Santé au CTEL du Jeudi 7 Février 2013**

Les élus SUD santé au CTEL du groupe hospitalier Henri MONDOR, déplorent l'état des relations avec la direction du groupe. En cette période particulièrement difficile, après l'annonce par la direction générale d'un énième plan d'austérité, dans une actualité qui rappelle cruellement les manquements de notre institution à ses missions d'accueil de la population, nous devrions pour le moins dans l'intérêt général partager nos diagnostics, et ensemble envisager les remèdes, agir, stopper le processus, et pour un meilleur avenir demander les moyens de le construire. Nous ne notons rien de cela, bien au contraire vous jouez les bons élèves, en appliquant à la lettre les directives de la Direction Générale sans la moindre interprétation de terrain même si elles mettent qualité et sécurité des soins en danger. Jusqu'où allons-nous l'accepter ? Pour notre part le tolérable est dépassé.

Partant de ce triste constat, dialogue rompu, les instances ne sont alors au mieux que des chambres d'enregistrement où les uns et les autres se livrent à un exercice de style, à qui défendra le mieux son point de vue sur des dossiers souvent présentés avec un train de retard sur l'actualité et pour lesquels le dernier mot revient toujours à la direction. La tenue sans le contenu justifiant à elle seule la présence du dialogue social... Déplorable !

Alors à cette instance comme aux précédentes, nous aurions beaucoup de choses à dire, des propositions à faire sur l'externalisation du bio-nettoyage à Emile ROUX, sur l'avenir de JOFFRE-DUPUYTREN, sur la dette sociale que représente à ce jour la gestion calamiteuse des comptes épargne temps....

Vous connaissez comme nous l'expression populaire « pisser dans un violon ».... A SUD santé, nous avons acheté un archet, et à ce jeu s'il en sort une musique plus audible, il nous faut constater qu'en l'attente d'un changement d'esprit de votre part, vous ne figurez pas sur la partition....

Nous ne siégerons pas à cette instance, le cirque n'a que trop duré !

Les élus SUD santé du Groupe Hospitalier Henri MONDOR

## CET la dette sociale explose

L'AP-HP devait fin 2012, 1.600.000 jours à ses personnels, qu'elle est bien incapable de rembourser.

Tous ces jours dus au personnel sont bien, n'en déplaise aux directions, des heures supplémentaires effectuées et remettant en cause l'objectif de la RTT.

De nombreux agents travaillent bien au-delà des 35 heures hebdomadaires : 40, 45, jusqu'à 60 heures sur 7 jours (grande semaine pour les personnels en 12 heures). Pour apurer cette dette les propositions faites aux personnels sont une pure arnaque.

En effet, il est proposé aux agents de leur payer leurs jours 60 euros pour les catégories C, 85 euros pour les catégories B et 125 euros pour les catégories A, ce qui pour la majorité des

agents revient à payer des heures supplémentaires moins cher que des heures « normales ». Sinon, on leur propose des points retraite (RAFP) qui seront payés à l'âge de la retraite 67 euros pour les C, 82 euros pour les B et 128 euros pour les A. Toujours en dessous des heures normales !!

Tous ces jours nous montrent que dans nos hôpitaux nous travaillons en sous effectifs et la seule solution est de recruter qui permettraient de rétablir des plannings permettant de poser tous les jours de repos et autres CA pour apurer la dette, ce qu'interdit le dogme de maîtrise de masse salariale, pire même puisque de nouvelles économies vont devoir être faites (150 millions d'euros en plus cette année !!) et de nouveaux postes vont être supprimés

## Contrat CDD

Dans les établissements du groupe hospitalier Mondor, l'embauche des CDD en 7 heures se généralise.

SUD santé tient à rappeler que le protocole RTT AP-HP ne prévoit pas le travail en 7 heures, cette pratique est donc illégale et les CDD doivent bénéficier des mêmes droits que les titulaires.

Dans une note de M. Poimbeuf (DRH de l'AP-HP), il est rappelé que le CDD n'est pas une période d'essai et que les recrutements sur poste vacant doivent être des emplois statutaires, ce qui est loin d'être le cas sur le groupe Mondor.

Les militants SUD santé du groupe Mondor exigent donc que vous respectiez la loi et les notes de la direction générale.

## JOFFRE / DUPUYTREN - Draveil (91)

SUD santé rappelle son opposition à la création de 152 lits d'EHPAD sur le site de Dupuytren, en votant contre ce projet au précédent CTLE.

Aujourd'hui sur les hôpitaux Joffre et Dupuytren nous comptons 640 lits sanitaires qui se décomposent de la façon suivante :

- 359 lits de SSR (Soins de Suite et de Réadaptation)
- 240 lits de USLD (Unité de Soins de Longue Durée)
- 41 lits de courts séjours.

Le nouveau projet prévoit à terme 438 lits sanitaires et 152 lits médicosociaux qui se déclinent en :

- 326 lits de SSR
- 71 lits de USLD
- 41 lits de courts séjours

Au total ça ne sera pas moins de 202 lits sanitaires qui seront supprimés dont 169 lits de

Soins de Longues Durées et 33 lits de Soins de Suite et de Réadaptation.

Au moment où nos aînés sont de plus en plus nombreux, où l'espérance de vie ne cesse d'augmenter, où nos malades hospitalisés de plus en plus dépendants, notre direction générale décide de supprimer nos lits d'USLD sanitaires.

Mais alors que deviendront nos malades et que vont faire leurs proches ? Reprendre leurs parents malades à domicile ou faire des kilomètres pour leur rendre visite ?

Enfin et il faut le dire le but non avoué de notre direction générale est de faire des économies sur les frais d'hébergement que devront payer les familles et les proches pour leurs parents hébergés en EHPAD.

**L'autre conséquence, et non des moindres, est la suppression de dizaines d'emplois.**

## Émile ROUX - Limeil Brévannes (94)

**Novembre 2009**

**Dans son journal HOT Tension,  
SUD Santé Émile Roux écrivait :**

### « La valse des cadres

Au 1er octobre les cadres responsables d'un service de soins doivent quitter leur service pour en intégrer un autre pour 3 ans. Mme Orio ne leur laisse pas le choix, c'est soit ça soit ils quittent l'hôpital.

Pour certains services de Mondor, comme la neurochirurgie, c'est une bénédiction pour d'autres, comme les urgences, c'est le ciel qui va leur tomber sur la tête.

D'autres, comme l'endocrinologie perdent leur cadre et n'en récupèrent pas... »

**En 2010**

**Elle humilie un cadre supérieur à Émile Roux, devant une assemblée de personnels médusés, fâchée que cette dernière se mélange au petit peuple paramédical.**

**Pourtant, madame ORIO sait ce qu'est le militantisme, il suffit de lire la candidature qu'elle présente lors des élections de l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) qui travaille régulièrement et est proche du SMPS (ancien SCNH, Syndicat National des Cadres Hospitaliers).**

**Édifiant !!!**

Acte de candidature - Élu(e) nationale  
Élections nationales ADH 2008  
Martine ORIO

Nom : ORIO Prénom : Martine

N° promotion : 17

Fonction antérieure exercée au sein de l'ADH :  
oui

VICE-PRÉSIDENTE en charge des formations

Parcours professionnel :

- D.A. CH de Saint-Nazaire (44)
- D.A. CHU Nantes (44)
- DH CHG des Sables d'Olonne (85)
- Directrice Hôpital Avicenne à Bobigny (93) - AP-HP

Fonction actuelle :

- Directrice Hôpital Avicenne à Bobigny (93) - AP-HP

Engagements

Ma vision de l'Association des Directeurs d'Hôpital :

- Un lieu professionnel et amical où les débats sont exempts de tout dogmatisme et remplis d'imagination voire d'utopie, un laboratoire d'idées.

- Un lieu agnostique et laïc où s'expriment les opinions. Les organisations syndicales et politiques sont les institutions de défense et d'orientation stratégique individuelles et collectives.

- Un lieu de brassage intergénérationnel et interrégional où se fait le creuset de l'identité professionnelle.

**Preuve en est qu'elle  
ne tient jamais ses engagements.**

**Mais en pratique madame ORIO ça donne ça :**

**3 juillet 2007**

**Dans un tract d'appel à la grève, l'intersyndicale SUD-CGT-FO-CFDT de l'hôpital Avicenne dont elle était Directrice dénonçait :**

« Depuis 9 mois, Mme Martine Orio est directrice de l'établissement. Elle a mis en place un management guerrier, agressif qui a conduit à détruire les dispositifs de pacification des relations sociales mis en place par la direction précédente. Ce qui conduit dans les faits à faire de l'hôpital Avicenne un espace de travail hautement anxigène et dangereux pour la santé des salariés.

Dès que nous avons constaté les effets délétères de cette politique et la mise en danger des patients, nous avons alerté, aux travers des instances, la direction qui n'a rien voulu entendre et a même minimisé la gravité de la situation. »

**Partout où Martine Passe,  
l'hôpital Trépassé !!!**

## **ÉTAT DES LIEUX**

**Madame FAUGERE, directrice générale de l'AP-HP, a annoncé le nouveau plan d'économie pour l'année 2013 soit : 150 millions d'économie !**

Le groupe hospitalier Mondor est forcément impacté à tous les niveaux, tant au niveau du personnel que des investissements... conséquence : cela entraîne un appauvrissement de l'offre de soins.

**Sur l'ensemble du GHU Henri Mondor, ce sont 5 800 000 euros d'économies à réaliser pour la seule année 2013.**

Pour l'hôpital Henri Mondor en 2012, la direction imposait une augmentation de l'activité dans certains secteurs à effectifs constants comme en cardiologie interventionnelle (augmentation de 5,2% de l'activité) ou en IRM avec l'ouverture d'une nouvelle vacation.

Celle-ci pour répondre aux besoins de la population mais surtout pour une meilleure rentabilité...

SUD ne conteste pas l'augmentation de l'offre de soins mais celle ci doit être de qualité avec une mise en place de moyens qui permettent au personnel de pouvoir travailler dans des conditions honorables et sans mettre les patients en danger.

**En octobre 2012, ce sont 89 951 jours que doit l'hôpital Henri Mondor à son personnel, ce qui correspond à 448 postes.**

Les choses ne vont pas s'arranger, puisque la Direction Générale annonce un plan d'austérité et pas des moindres. L'année 2013 ne s'annonce pas brillante. Il faut l'entendre et ne pas laisser faire.

En ce qui concerne le plan d'investissement, celui-ci ne va pas dans le sens du personnel ni celui des patients.

Pour preuve la lingerie actuelle se trouve dans des locaux des plus obsolètes : fils électriques traînant, murs « défoncés », pas d'alarme incendie, salle de détente et de vie obsolètes, sol dégradé... et la direction propose au magasin hôtelier d'échanger ses locaux avec ceux de la lingerie sans faire de travaux car une augmentation d'activité est imposée. Mais quelle augmentation d'activité ? la direction ne répond pas, mais quels travaux pour mise au norme ? La direction ne répond pas vraiment non plus.

Quand au projet R2B (futur bâtiment Réanimation, Biologie et Bloc), permettant une conformité des structures, il ne verra pas le jour en l'état actuel « puisqu'il n'y a pas d'argent ! »

Autre dossier brûlant sur Mondor, le projet de la charte de bloc !

La charte de bloc imposée par la direction, sans concertation avec les personnels, ne répond en aucun cas aux attentes de ceux-ci. Pire, elle va créer de grave dysfonctionnement aussi bien au bloc que dans la vie des personnels (déréglementation des horaires de travail, fatigue accrue...). Madame ORIO n'a que faire de l'expertise réalisée par le cabinet d'audit mandaté par les membres du CLHSCT.

**La direction n'a qu'un objectif, rentabilisée l'hôpital comme une entreprise sans tenir compte ni du personnel et de leur souffrance de plus en plus grande ni de la qualité des soins.**

# **LA PSYCHIATRIE SE REBELLE**

Au début du mois de décembre, les personnels du service de psychiatrie ont été informés par l'encadrement que les plannings allaient être revus, désormais ils devraient travailler en 15/15, c'est-à-dire moitié de jour moitié d'après-midi.

Or, lors de la mise en place des horaires variables, un accord a été signé avec Mme Orio actant que les agents devraient effectuer 77 jours par an en contre-équipe.

Nous avons appris que cette mesure avait été prise pour faciliter la tâche des cadres.

**Les personnels et l'intersyndicale, initiée par SUD santé, demandent que les plannings soient établis dans l'intérêt du service et des agents et non pour faciliter la tâche des cadres et qu'ils soient faits en concertation avec les personnels.**

Or, quelle ne fut pas la surprise des travailleurs, lorsque l'encadrement leur présenta les nouveaux plannings le 24 décembre, façon assez sympathique de souhaiter de bonnes fêtes aux personnels, de voir que pour certains les repos avaient été changés sans que leur avis leur ait été demandé.

De plus, les plannings établis par l'encadrement sont remplis d'irrégularités et notamment ne respectent pas les 38 heures légales du repos hebdomadaire (fin de service à 21 heures le lundi la reprise ne peut avoir lieu que le mercredi à 11 heures).

**SUD santé tient à rappeler à l'encadrement qu'il ne gère pas des objets ou du bétail mais des êtres humains qui ont des vies privées devant être respectées !**

L'organisation du service doit prendre en compte l'intérêt des patients et la vie privée des personnels.

**Lors de la réunion du 17 janvier, la direction et l'encadrement se sont engagés à ce que les plannings soient établis en prenant en compte les desideratas des agents.**

De plus, nous avons appris que des CDD étaient embauchés en 7 heures, ils ne bénéficient donc pas de RTT. SUD santé tient à rappeler à la direction que le protocole RTT ne contient pas de travail en 7 heures et que les CDD bénéficient des mêmes droits que les titulaires.

Les agents refusent également que des déplacements soient faits dans le pôle et notamment sur Mondor en service psychiatrie. Cette question avait été réglée avec M. Sandman et il est hors de question de revenir sur cet accord.

La notation pour l'année 2010 n'est toujours pas faite alors que les agents devraient déjà avoir signé pour l'année 2011, ce qui risque de pénaliser la carrière des travailleurs.

**SUD santé exige que le retard soit comblé dans les plus brefs délais.**

A tout cela il faut ajouter les problèmes matériels : il y a de nombreuses fuites par les toits (il n'est pas rare que les agents travaillent les pieds dans l'eau), par les seuils des portes qui pourrissent les murs et font gonfler les plinthes et détruisent les sols, provoquant également des moisissures dans les salles d'eau et certaines chambres.

A d'autres endroits ce sont les peintures qui se décollent et s'écaillent. A l'extérieur ce sont les boiseries qui, faute d'être régulièrement entretenues, pourrissent et se décollent permettant des infiltrations et rendant l'étanchéité aléatoire. Les stores ont disparu ou sont détruits mais il ne viendrait à l'idée de personne de les remplacer ou de les réparer lorsque c'est possible. La liste des problèmes présents et récurrents est longue et peut encore être complétée.

Quant à la prise en charge des patients : des désirs, des souhaits, des vœux pieux, rien de précis « ça va être sympa, on réévaluera » tel est le leitmotiv du nouveau cadre de pôle.

La cerise sur le gâteau c'est le dialogue entre l'encadrement et les personnels principalement basé sur la pression et l'intimidation avec menaces de rapports.

**Sur ce point aussi la direction s'est engagée à ce que le dialogue soit restauré. Soyez certain que SUD santé y veillera...**

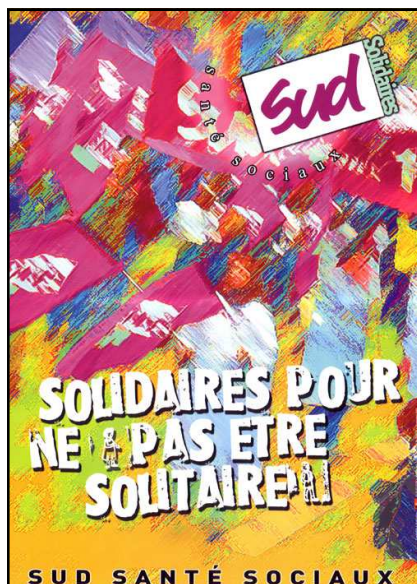
**Le service de psychiatrie a connu de graves problèmes de manque de personnels ces dernières années, obligeant la direction à fermer une unité pendant plus d'un an. Malgré tout, le professionnalisme et l'implication des agents ont permis de maintenir le service à flot.**

**De nombreux personnels sont prêts à quitter le service si l'encadrement continue à agir sans concertation et au mépris de leurs vies privées, ce qui aurait pour conséquence de remettre la psychiatrie en grande difficulté.**

**Pour le syndicat SUD santé la solution n'est pas dans la fuite des agents.**

**TOUS ENSEMBLES DANS LA LUTTE !**

**Seule la lutte a permis de résoudre intelligemment certains problèmes.**



# Comité Technique d'Établissement Local (CTEL)

## Rôle et fonctionnement du CTEL

### COMPOSITION

Le directeur général ou son représentant et des représentants du personnels élus de chaque catégorie.

### DÉSIGNATION

Elections à deux niveaux (hôpital et AP-HP), seuls les syndicats représentatifs peuvent déposer des listes.

### ATTRIBUTION

A l'AP-HP, deux structures

- un CTE Central (CTEC) au niveau du siège chargé de fixer les règles générales applicables à l'ensemble des hôpitaux de l'AP-HP.

- un CTE Local (CTEL) dans chaque groupe hospitalier ou hôpital, chargé d'arrêter les conditions d'application des règles fixées au niveau central.

### DOMAINE D'INTERVENTION

Les élus siègent particulièrement sur la politique générale de l'établissement (GH).

Ils ont un rôle consultatif sur : l'aménagement du temps de travail, l'organisation du travail, les conditions d'attribution des primes, le bilan social, le tableau des emplois, le budget, le plan de formation, les transformations de service...

## Vos élus SUD santé au CTEL du GH Henri MONDOR

Collège A	Titulaire	Suppléant
	Olivier YOUINOU (H. Mondor)	Marie Hélène LE CROM (E. Roux)
Collège B	Titulaire	Suppléant
	Hassène HAMOUDI (Dupuytren)	Claude DUBALLE (E. Roux)
Collège C	Titulaires	Suppléants
	Jean Marc Devauchelle (Mondor) Fred LOPEZ (E. Roux) Jean Claude LAMART (Chenevier)	Raymond LUCK (G. Clemenceau) Sylvie RICHETON (H. Mondor) Laurent LOMBARD (E. Roux)